Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600537-20251216-20251216088-DE

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 19h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 8 décembre 2025

Présents (19) : M. GICQUEL, Mme MAINGUY, M. LE TRIONNAIRE, Mme THIBAULT-CHABANIER, M. VICAUD, Mme LE BLEVENEC, M. DAVID, Mme DINHAM, M. JEGOUSSE, M. BALLIER, M. LE MEYEC, M. TOUSSAINT, Mme MALINGE, M. CAUDAL, Mme HERVOCHON, M. GUIDOUX, Mme LE CLAINCHE, Mme PERRIER, M. BAGES.
Absents excusés (8) : Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN (pouvoir à Mme LE BLEVENEC), Mme PESTY (pouvoir à Mme THIBAULT), M. SIG (pouvoir à M. DINHAM), M. DE GOVE (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme VOGT (pouvoir à M. GUIDOUX), Mme DE CHARETTE (pouvoir à M. BALLIER), Mme SARGENT (pouvoir à Mme MAINGUY), M. TEXIER.
Absents (2) :. M. MIGNOT, Mme KERHERVE.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme LE BLEVENEC

2025/088 Cession de la parcelle AN 73 au Vieux-Pré – Engagement de principe

La commune a reçu une demande de la coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) des Tours afin d'acquérir la parcelle AN 73, propriété de la commune.

Afin de déterminer le prix de cession, les Services des Domaines réclament un engagement de principe de la commune avant d'établir une évaluation.

Le terrain se trouve au Vieux-Pré, il représente une superficie d'environ 1 ha. Il servirait à accueillir de nouveaux bâtiments pour la CUMA. Le terrain est actuellement exploité par Michel LUHERNE dans le cadre d'un commodat. Contacts ont été pris avec ce dernier qui accepte le principe de cession de ce foncier.

Plan :



Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600537-20251216-20251216088-DE

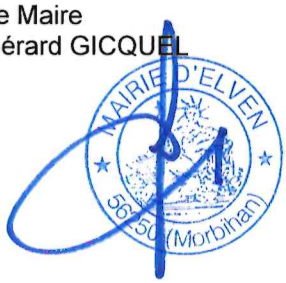
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** le principe de cette cession de terrain communal à la CUMA des Tours.
- **DE DIRE** que le choix du géomètre chargé du document d'arpentage, sera laissé à l'initiative et à la charge de l'acquéreur.
- **DE DIRE** que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la vente, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Pour : 26 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 18 décembre 2025

Le Maire
Gérard GICQUEL



La secrétaire de séance
Sabrina LE BLEVENEC

